

URBANISME

SEMI

Rapport d'activités 2006

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2003 a décidé la dissolution de la SEMI en raison des pertes constatées et du manque d'activités nouvelles et a chargé le cabinet Marie de mener à bonne fin les opérations en cours et de procéder aux opérations de liquidation. Le présent rapport porte sur l'évolution de la liquidation au 31 décembre 2006. Vous trouverez ci-joints, concernant la SEMI :

- ✓ le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2007,
- ✓ le rapport du liquidateur,
- ✓ les comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 29 juin 2007.

A noter qu'il n'y a pas de rapport du Commissaire aux Comptes, sa mission ayant pris fin avec la mise en liquidation de la société.

Deux opérations étaient gérées par la SEMI sous forme de concession d'aménagement, à savoir les ZAC Parmentier et Bords de Seine. Concernant la ZAC Parmentier, cette dernière a été transférée à la SADEV'94 (Conseil municipal du 25 septembre 2003 – Protocole d'accord du 31 octobre 2003).

En ce qui concerne la ZAC Bords de Seine, les opérations du programme sont achevées de même que le processus administratif, dont la clôture de la ZAC qui a été approuvée par le Conseil Municipal du 15 décembre 2005.

La reddition des comptes fait apparaître un montant excédentaire sur la participation de la ville. Son reversement à cette dernière par la SEMI interviendra au plus tard dans le cadre de la clôture des opérations de liquidation, et en fonction de leur déroulement.

Les comptes ci-joints laissent apparaître au 31 décembre 2006 un résultat net comptable qui se solde par une perte de 9 843 € contre 195 421 € en 2005 du fait notamment de la cession d'actifs (parkings), étant entendu que ces comptes ont été établis en valeur liquidative, mais dans le respect du principe de prudence, en tenant compte des charges de liquidation et des moins values d'actif sans toutefois anticiper les plus values futures sur la vente du patrimoine immobilier. Cette vente du patrimoine propre se poursuivra sur l'année 2007 (notamment parkings) et 2008 (rétrocession des biens dans le cadre du projet Jeanne Hachette).

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le rapport d'activités 2006 de la SEMI.

P.J. : rapport d'activités 2006 de la SEMI (en annexe).

URBANISME
SEMI
Rapport d'activités 2006

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit annuel des sociétés d'économie mixte,

vu le rapport d'activités de la SEMI, ci-annexé,

DELIBERE

(par 32 voix pour 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport d'activités 2006 de la SEMI.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 21 DECEMBRE 2007